



Intervention de

S. . . Abdelkader Messahel
Ministre Délégué Chargé des Affaires
Maghrébines et Africaines

Lors du Dialogue de haut niveau de
l'Assemblée générale sur les migrations
internationales et le développement

(Seul le texte prononcé fait foi)

New York, le 14 septembre 2006

Madame la Présidente

Je tiens, en premier lieu, à vous dire toute notre satisfaction de vous voir présider cet important et novateur processus de dialogue sur la question de la migration. Je suis convaincu que sous votre leadership, nos travaux seront couronnés de succès.

Je tiens aussi à féliciter Monsieur le Secrétaire général des Nations Unies pour le lancement de cet important et combien opportun dialogue ainsi que pour la grande pertinence du rapport qu'il nous a soumis.

Madame la Présidente

L'Algérie apprécie à sa juste mesure l'importance de ce débat. Elle a des raisons valables pour s'y intéresser. Parmi ces raisons, je relèverais en premier lieu, l'existence d'une forte communauté algérienne à l'étranger. Le sort de cette communauté nous préoccupe au plus haut point.

Nous entendons oeuvrer de concert avec les autres pays, dans le cadre de dialogues et accords bilatéraux, mais aussi au sein des instances régionales et internationales en vue de préserver sa dignité, de défendre ses droits légitimes et de la protéger contre les fléaux de la xénophobie et du racisme. S'assurer de la mise en oeuvre universelle, et non restreinte comme c'est le cas actuellement de la Convention des Nations Unies sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, serait un premier pas important dans cette voie.

En deuxième lieu, l'Algérie est devenue aujourd'hui un pays de transit de migrants, illégaux dans leur grande majorité. Sa position géographique la met en contact avec un Nord riche et prospère, mais qui a choisi d'exclure la circulation

En troisième lieu, l'Algérie est devenue progressivement un pays de destination de migrants. Ils sont actuellement originaires de près de 42 pays, africains pour l'essentiel. Ces mouvements génèrent un surplus de contraintes à l'économie nationale qui n'arrive malheureusement pas encore à offrir suffisamment d'opportunités aux demandeurs d'emplois locaux. Ces situations nous interpellent sur les solutions les plus appropriées à apporter aux problèmes posés par les migrations Sud-Sud. Elles soulignent aussi l'étroite relation entre la migration et le développement. C'est là une dimension centrale de la problématique migratoire à laquelle ce dialogue de haut niveau se doit d'accorder toute l'attention requise.

En quatrième lieu, l'Algérie, souffre aussi de la fuite des cerveaux. C'est là un phénomène qui prive nos pays de leur ressource la plus importante, et renforce leur dépendance en savoir-faire et en connaissances vis-à-vis des pays développés dont beaucoup encouragent, malheureusement, sous des vocables différents dont celui de la migration choisie, cette saignée. C'est là aussi une question à laquelle ce dialogue de haut niveau se doit d'apporter une réponse qui préserve le droit au développement des pays du Sud.

Madame la Présidente

L'Algérie est favorable à la promotion d'une coopération internationale étroite et constructive sur la question des migrations. C'est notre sentiment que la lutte contre les migrations illégales et, en particulier, contre les réseaux mafieux transnationaux qui ont fait de la traite des personnes un fonds de commerce florissant, doit être intensifiée dans le cadre d'une coopération internationale bien réfléchie.

Nous pensons aussi, et surtout, que c'est dans la promotion du développement et la réduction de l'écart et du fossé économique qui séparent les pays développés des pays en développement que réside la véritable solution aux graves problèmes posés par les mouvements migratoires actuels. Traiter la question migratoire à travers le seul prisme sécuritaire ouvre la voie aux atteintes à la dignité de millions, voire de centaines de millions de personnes, et à la violation de leurs droits fondamentaux et au développement des flux migratoires illégaux. Concentrer l'attention sur le renforcement du contrôle des routes migratoires ou sur la régionalisation du droit d'asile ou encore le recours aux conditionnalités et autres moyens de pression sur les pays d'origine et de transit pour juguler les flux migratoires restent, à l'évidence, des politiques fortement aléatoires.

Nous sommes d'avis aussi que les transferts de l'épargne des migrants vers le pays d'origine ne peuvent remplacer des politiques volontaristes de soutien au développement des pays les plus démunis.

C'est notre conviction également que les maigres compétences de nos pays n, devraient pas continuer à faire l'objet d'OPA de la part des pays développés. D, même, des politiques et instruments plus innovatifs devraient être recherchés principalement avec un appui et un engagement plus substantiels des pay | développés, pour impliquer efficacement les diasporas dans le socio-économique des pays d'origine.

Ce sont là, Madame la Présidente, quelques uns des principes qui fondent | position de mon pays dans la prise en charge de ce problème des migrations. une vision réaliste et pragmatique qui privilégie une approche intégrée, globale cohérente et équilibrée de cette question. C'est dans ce contexte, que nous | inscrivons notre démarche et nos initiatives tant au sein du gr u restreint des « 5+5 » au niveau du bassin occidental de la Méditerranée que dans le contexte plus large de l'Union africaine.

| S'agissant du cadre Africain, l'Algérie a pris l'initiative de proposer de ce point à l'ordre du jour de notre organisation africaine en vue d'élaborer une position commune sur cette question.

L'appui unanime donné par l'Union africaine à cette initiative a permis la formulation de cette position commune lors d'une réunion d'experts africains de haut niveau que mon pays a eu le privilège d'abriter en avril 2006, et que l'Union africaine a approuvée lors de son Sommet de Banjul. Cette position commune représente la feuille de route de l'A frique dans sa prise en charge collective du phénomène migratoire sur le continent même et dans ses prolongements extérieurs, principalement avec l'Union européenne. Elle constitue, tout autant, un enrichissement certain au dialogue que le Secrétaire général des Nations Unies propose d'entretenir dans le cadre d'un forum consultatif sur la migration.

Ce forum représente, de ce point de vu , un instrument opportun et utile pour promouvoir une gestion positive des migrations.

Je vous remercie.